YERRES

Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/NW/CD

DECISION N° 2000/29

OBJET : Convention de prestations de service relative à la projection d'un film sur la déportation, à la synagogue d'Yerres, conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune organise une projection de film, à la Synagogue d'Yerres, Impasse de la Prairie,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la Société KART'OON, sise 105, rue Paul Doumer, 91330 YERRES qui en accepte les conditions,

DECIDE

DE signer avec ladite société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à cette location , pour un montant de 6030 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 24, nature 6188

REÇU LE
-7 FEV. 2000

Fait à Yerres, le 2 février 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE